



AVIS AUX MEMBRES

N° 2015 – 039

Le 17 mars 2015

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Gildan Activewear Inc. (GIL)
Fractionnement d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Gildan Activewear Inc. (Gildan) a annoncé le 4 février 2015 que la mise en œuvre de négociation d'effets payables s'appliquera à son fractionnement d'actions. Les actionnaires de Gildan inscrits à la date de clôture des registres le 20 mars 2015 recevront une action supplémentaire, le 11 février 2015, pour chaque action détenue. Les actions ordinaires de Gildan commenceront à se transiger sur une base de trois pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 30 mars 2015.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 30 mars 2015
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 20 mars 2015
- **DATE DE PAIEMENT :** 27 mars 2015

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Gildan seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** 30 mars 2015
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Doublé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Gildan (GIL)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront fixées à 400,000 contrats pour les séries existantes.
Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000 contrats pour les nouvelles séries.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 30 mars 2015, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Gildan tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.



Les Vêtements de sport Gildan Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
GIL	56,00 \$	28,00 \$
GIL	58,00 \$	29,00 \$
GIL	60,00 \$	30,00 \$
GIL	62,00 \$	31,00 \$
GIL	64,00 \$	32,00 \$
GIL	66,00 \$	33,00 \$
GIL	68,00 \$	34,00 \$
GIL	70,00 \$	35,00 \$
GIL	72,00 \$	36,00 \$
GIL	74,00 \$	37,00 \$
GIL	76,00 \$	38,00 \$
GIL	78,00 \$	39,00 \$
GIL	80,00 \$	40,00 \$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation